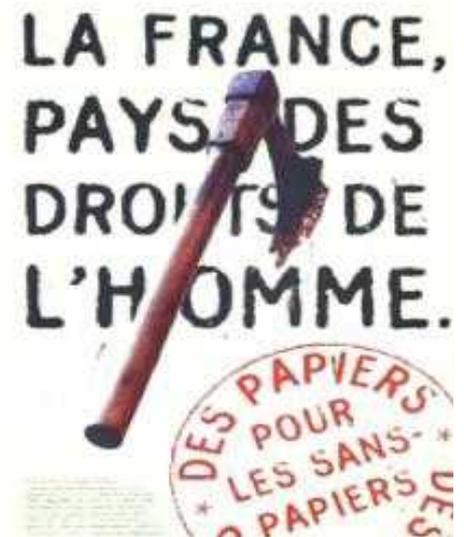




## 29e anniversaire de l'expulsion violente des Sans-papiers de l'église St-Bernard en 1996 : on n'oublie pas !!

**Samedi 23 août 2025, 15h30**  
**métro Gare de l'Est**  
**jusqu'à l'église St-Bernard**



### Les "clandestins" deviennent des "Sans-papiers"

La situation des « sans-papiers » apparaît au premier plan en 1996. Le **18 mars 1996**, 350 personnes en situations irrégulières en France et à ce titre sous la menace d'une expulsion, occupent l'église de St-Ambroise, dans le XIe arrondissement de Paris, pour obtenir la régularisation de leur situation. Expulsées de l'édifice religieux, elles occupent d'autres lieux, dorment un temps à la cartoucherie de Vincennes, puis s'installent dans un entrepôt SNCF désaffecté.

### La mémoire du coup de hache

Le **29 juin 1996**, 300 sans-papiers occupent l'église St-Bernard, dans le XVIIIe arrondissement de Paris. 10 d'entre eux débute alors une grève de faim, avec le soutien de nombreuses organisations, d'associations et de syndicats. Mais le gouvernement d'Alain Juppé refuse de les régulariser. Le 23 août, les CRS détruisent à la hache la porte de l'église et l'investissent. La guerre de l'Etat contre les Sans-papiers et leurs Collectifs venait de commencer. C'était le début d'une longue bataille pour la régularisation, menée par les Sans-papiers, leurs collectifs, les organisations qui les soutiennent, les associations, les syndicats. Des batailles faites de manifestations, de marches, d'occupations, de grèves...

**Vingt-neuf ans après**, nous les Sans-papiers, nous vivons des conditions toujours plus précaires. Cette précarité s'est encore aggravée avec la loi Darmanin, votée en janvier 2024 par les macronistes, la droite et le Rassemblement National. La loi Darmanin, une loi à la fois discriminatoire et criminalisante. Une loi qui a prolongé la durée des OQTF (Obligation de quitter le territoire) d'un an à trois ans. Une loi qui porte la notion très floue de menace à l'ordre public. Une loi qui a été retoquée par le Conseil constitutionnel. Une loi qui valide l'esclavage moderne. Elle n'a parlé de régularisation dans les métiers en tension que pour finalement en exclure les secteurs où nous travaillons, ceux dans lesquels les conditions de travail sont horribles et les salaires sont indignes.

**Vingt-neuf ans après**, nous vivons toujours les mêmes risques d'arrestation, voire pire avec l'arrivée de Bruno Retailleau au ministère de l'Intérieur. Un ministre qui assume être raciste, qui tient ouvertement de discours haineux vis-à-vis de nous les Sans-papiers. Mais ce ne sont pas que des discours racistes et stigmatisants. Retailleau a imposé une ancienneté de séjour de sept ans pour déposer une demande et il fait injonction aux préfetures de "Régulariser moins". Combiné avec les difficultés immenses pour prendre rendez-vous et avec les instructions des dossiers durant plus d'un an, cela veut dire "ne plus régulariser du tout !" Et cela va plus loin, car les renouvellements ne se font pas non plus. Des dizaines de milliers de personnes perdent leur titre, puis leur emploi, puis leur logement. Retailleau ne vise pas que les Sans-papiers. Il mène l'attaque contre toute l'immigration. Et cette attaque fait partie d'une attaque plus vaste contre tous les travailleurs, programmée par Bayrou et les autres. Diviser, diviser encore pour la guerre et pour les profits des entreprises et des ultra-riches.

Pour cela, nous donnons rendez-vous à la Gare de l'Est, ce samedi 23 août 2025 15h30. Nous manifesterons jusqu'à l'église St-Bernard pour rappeler et condamner l'expulsion violente de 1996, pour dire non à la loi Darmanin, non à la circulaire Retailleau et pour demander la régularisation de tous les Sans-papiers.

## Français.e.s-Immigré.e.s : Solidarité !

À l'appel de l'Intercollectif (Coordination Sans-Papiers 75, CTSP Vitry, CSPM, CSP 17e, CSP 93, Droits Devant !!, Gilets Noirs, Collectif des Jeunes du Parc de Belleville)